

Le Président

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Tours, le **28 FEV. 2017**

Madame, Monsieur,

Depuis quelques mois, nous travaillons à l'évolution institutionnelle de notre communauté d'agglomération Tour(s)plus en Métropole.

Dans l'attente du vote fin février du projet de loi permettant à notre agglomération de remplir les conditions pour obtenir ce nouveau statut, Tour(s)plus est devenue le 1^{er} janvier dernier une Communauté Urbaine.

Un certain nombre de compétences ont déjà été ainsi transférées des communes vers notre intercommunalité à cette date.

La compétence « distribution de l'eau potable » en est une des plus importantes et il me semble aujourd'hui naturel de vous informer des changements qui pourront certainement impacter les relations avec votre distributeur actuel.

Dans de nombreuses communes, la distribution de l'eau fait l'objet d'un contrat de concession entre une commune et/ou un syndicat intercommunal avec un opérateur privé. Dans ce cas, il y a purement et simplement substitution de l'intercommunalité au syndicat intercommunal qui a été dissout et donc cela n'entraîne aucun changement pour vous.

Dans les communes où la distribution de l'eau potable est exploitée en régie (Saint-Pierre-des-Corps – Saint-Avertin – une partie de Tours et Saint-Cyr-sur-Loire via le Syndicat Intercommunal des Eaux), les services ont été transférés à l'intercommunalité avec maintien dans les communes précitées d'un service d'accueil de proximité, afin de maintenir au mieux les relations contractuelles avec les usagers.

Le seul changement pour vous sera le libellé de la facture qui désormais émanera de la structure intercommunale Tour(s)plus.

L'ensemble des structures actuelles a été rencontré durant le dernier trimestre 2016 afin de faire en sorte que la transition s'exerce dans les meilleures conditions possibles et avec le moins de désagréments pour les abonnés.

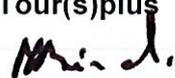
Bien entendu, si vous avez des interrogations, vous pouvez vous rapprocher utilement de votre distributeur actuel.

Nous tenions à vous en informer dès maintenant.

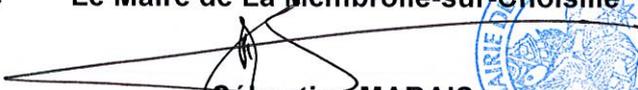
Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

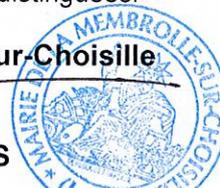


**Le Président de la Communauté Urbaine
Tour(s)plus**


Philippe BRIAND

Le Maire de La Membrolle-sur-Choisille


Sébastien MARAIS



 **Tour(s)plus, communauté d'agglomération**
60, avenue Marcel Dassault - CS 30651 - 37 206 Tours Cedex 3
www.agglo-tours.fr